

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 4196)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 220

présenté par
M. Thiébaud

ARTICLE 24 BIS

I. – A la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« notification »,

le mot :

« information ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 4, substituer aux mots :

« la notification »,

les mots :

« l'information ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.